PORT DE COMMERCE DE SÈTE

Avis de publicité préalable pour l'occupation temporaire du domaine public portuaire

L'Etablissement Public Régional Port Sud de France, en sa qualité de gestionnaire du port, a été saisi par un opérateur économique en vue d'occuper un bureau de 16 m² situé au premier étage de la Gare Maritime Orsetti sur le port de commerce de Sète.

Cette demande constitue une manifestation d'intérêt spontanée conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques issus de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 modifiant le code général de la propriété des personnes publiques, par dérogation au principe posé à l'article L 2122-1-1 du même code.

Destination du domaine public portuaire	Activité de voyagiste et de ventes de billets
Caractéristique de l'emplacement	Bureau de 16 m² situé au premier étage de la Gare Maritime Orsetti sur le port de commerce de Sète
Durée de la convention	Du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, reconductible tacitement deux fois pour des durées successives d'une année

La redevance afférente à cette occupation est établie conformément aux dispositions du Code général des propriétés des personnes publiques.

Dans le cas d'une demande concurrente de convention d'occupation temporaire, le candidat devra déposer un dossier constitué des pièces suivantes :
1° Une demande signée d'intention d'occupation du site ;
2° Les noms, prénoms, qualité, domicile du demandeur ou, si la demande émane d'une personne morale, les précisions suivantes : nature, dénomination, siège social et objet de la personne morale, ainsi que les noms prénoms, qualité, pouvoirs du signataire de la demande et, le cas échéant, du ou des représentants habilités auprès de l'administration ;
3° Ses derniers bilans, comptes de résultat, expérience et activité permettant de justifier de sa capacité technique et financière à réaliser le projet présenté,
3° une note de candidature présentant le projet en détaillant le maximum et reprenant notamment :

- La nature de l'activité envisagée et l'intégration de cette activité au niveau local et régional ;
- les installations et aménagements projetés et le montant des investissements estimés ;
- la durée pour laquelle l'occupation est sollicitée ;
- la redevance d'occupation annuelle proposée.

Le dossier de candidature sera déposé avant le **27 septembre 2025 à 12h00** auprès de la Direction Juridique de l'Etablissement Public Régional Port Sud de France, par courrier recommandé ou courrier électronique aux adresses indiquées en bas de page.

Établissement Public Régional Port Sud de France
1 quai Philippe Régy - 34 200 SETE
estaque.paul@portsuddefrance-sete.fr
04.67.46.35.18

Etablissement Public Régional Port de Sète Sud de France